

# COMMUNE D'YÈVRES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 28 août 2019**

Le 28 août 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 18 juillet 2019, est approuvé à l'unanimité.

## **Mise en place des loyers de la Maison médicale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir de nouveaux montants pour les loyers de la Maison médicale à la suite de l'agrandissement du bâtiment et de l'arrivée des nouveaux praticiens de santé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les coûts générés pour une année de fonctionnement à la Maison médicale et les loyers actuels afin d'en définir de nouveaux pour obtenir un équilibre financier.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'établir le montant des loyers ainsi que les charges fixes (eau, électricité, TOM, taxe d'habitation), qui seront régularisées deux fois par an, pour faciliter la gestion comptable des praticiens, comme suit :

- Loyer mensuel pour le cabinet du médecin généraliste : 400,00 €
- Loyer mensuel pour le cabinet des infirmiers : 350,00 €
- Loyer mensuel pour le cabinet de la kinésithérapeute : 400,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les loyers comme suit :

- Loyer mensuel pour le cabinet du médecin généraliste : 400,00 €
- Loyer mensuel pour le cabinet des infirmiers : 350,00 €
- Loyer mensuel pour le cabinet de la kinésithérapeute : 400,00 €

## **Reprise de la Compétence scolaire par la Commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du document de travail du 24 juillet 2019 de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun concernant la restitution aux Communes de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles primaires d'Yèvres, de La Bazoches-Gouët et d'Unverre, de l'école maternelle (Le Chat Perché) et de l'école élémentaire (Jules Verne) de Brou.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord pour la restitution aux communes de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles primaires d'Yèvres, de La Bazoches-Gouët et d'Unverre, de l'école maternelle (Le Chat Perché) et de l'école élémentaire (Jules Verne) de Brou aux conditions citées dans le document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour la restitution aux communes de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles primaires d'Yèvres, de La Bazoches-Gouët et d'Unverre, de l'école maternelle (Le Chat Perché) et de l'école élémentaire (Jules Verne) de Brou aux conditions citées dans le document.

## **Reprise de la Compétence Scolaire même si d'autres communes, concernées par cette possibilité, décident de ne pas reprendre la compétence, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'assurer que la Commune d'Yèvres reprendra bien la compétence scolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux conditions énumérées dans la délibération n°69-2019.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que la Commune d'Yèvres reprenne la compétence scolaire aux conditions citées dans le document de travail du 24 juillet 2019 même si d'autres Communes, concernées par cette possibilité, décident de ne pas reprendre la compétence aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, que la Commune d'Yèvres reprenne la compétence scolaire aux conditions citées dans le document de travail du 24 juillet 2019 même si d'autres Communes, concernées par cette possibilité, décident de ne pas reprendre la compétence aux mêmes conditions.

### **Mises en non-valeurs.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un état de non-valeurs adressé par le percepteur, pour différents produits.

Le montant de cet état s'élève à 79,80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'état de non-valeurs, d'un montant de 79,80 € et autorise Monsieur le Maire à signer le mandat s'y rapportant.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il a été envoyé à la Mairie, au cours de l'été, plusieurs arrêtés de restriction d'eau.
- Que le 16 septembre, il y aura une réunion à la Communauté de communes qui définira la date à laquelle la Commune d'Yèvres va être desservie par la Fibre (au plus tard fin 2021).
- Que les enquêtes logements distribuées par la Communauté de communes Le Grand Châteaudun sont toujours à disposition jusqu'au 15 septembre 2019 afin d'aider les habitants de la Communauté de communes à bénéficier d'une aide financière sur les travaux de rénovation en matière d'énergie.

Monsieur Boisseau informe le Conseil Municipal :

- De l'avancée des travaux concernant la Maison Médicale :
  - il reste quelques finitions dans les pièces dévolues au cabinet infirmier et au médecin généraliste (mais cela devrait être terminé pour leur installation le 01/09/2019)
  - l'extension sera totalement terminée (salle de soins du kinésithérapeute) vers le 20/09/2019 : il reste à faire de la peinture, l'installation du mobilier et la finition de plomberie.
- Qu'il y aura une commission de sécurité communale à réunir à la fin des travaux de la Maison Médicale.

Monsieur Dousset explique au Conseil Municipal le Rapport annuel 2018 du SICTOM qu'il est tenu de produire chaque année et en détaille les principaux points suivants :

- Départ du SICTOM de 4 Communes pour Chartres Métropole
- Diminution de 5% de l'apport total en tonnage (dû en grande partie au départ des 4 Communes)
- Travaux effectués à la déchetterie de Brou qui donnent satisfaction
- Taux inchangé de la Taxe des Ordures Ménagères

Monsieur Dousset informe le Conseil Municipal, concernant le Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Brou, qu'il y a eu plusieurs refus de nouveaux arrêts à la suite du nouveau règlement par la Région Centre Val de Loire en raison de plusieurs facteurs (distance trop près d'un autre arrêt, absence de sécurité du lieu de l'arrêt demandé notamment).

Monsieur Dousset demande à Monsieur le Maire s'il est prévu un pot de remerciement pour les bénévoles et tous ceux qui ont participé au déroulement et à la préparation du Comice Agricole. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'organiser une soirée de remerciements à la Salle Récréative en novembre 2019.

Monsieur Simon informe le Conseil Municipal qu'il y a plusieurs réfrigérateurs et un congélateur à changer au restaurant scolaire. Il indique qu'il va contacter le prestataire pour définir ce qui est urgent et faire diminuer le devis reçu.

Madame Thirouard tient à remercier les agents techniques pour le désherbage du terrain de pétanque, situé Square des Diablotins.

Monsieur Manceau demande aussi pourquoi les feuillages, auprès du Passage à Niveau (PN) où s'est produit récemment un accident entre un camion et une locomotive, n'ont pas été broyés par la SNCF, alors que c'est un des PN les plus dangereux.

Monsieur le Maire répond que suite à cet accident, il a écrit à la SNCF (avec copie à la Région) pour demander la mise en place de barrières automatiques sur les PN 48, 49 et 50. Cependant, il indique que cette requête entraîne le risque que la SNCF demande de fermer définitivement les passages à niveaux, ce qui avait été évoqué en 2016.

Monsieur Lucas informe le Conseil Municipal :

- Que le concert à l'église de Jean-Claude Borelly aura lieu le samedi 14 septembre 2019 et l'annonce sur Radio Intensité passera à partir du dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- Que le calendrier des fêtes 2019 est en attente de constitution et sera établi après la sortie du calendrier cantonal.
- Que le 6 octobre 2019 aura lieu la cérémonie franco-alliés.
- Que des livres concernant le crash de l'avion en juillet 1944 seront en vente à la Mairie dans les prochaines semaines au prix de 16.00 €.

Monsieur le Maire exprime son mécontentement à la suite de plusieurs dégradations intervenues sur la Commune au cours de l'été : WC dégradés Place de la Paix, but brésilien au city stade abîmé, évacuation de l'aire de camping-car bouchée, boîte à livres détruite.

Concernant la boîte à livres, Monsieur le Maire propose de ne pas la remplacer et de diffuser cette information sur le compte Facebook de la Commune afin de faire partager et comprendre ce mécontentement. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.